

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

**Projet du Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, afin d'ajuster les coûts de construction des infrastructures et des équipements municipaux**

### **1. Objet et assemblée publique de consultation**

Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, afin d'ajuster les coûts de construction des infrastructures et des équipements municipaux.

Plus précisément, ce projet de règlement modifie les coûts de construction des infrastructures et des équipements municipaux dans une aire d'urbanisation prioritaire. Il prévoit également une disposition transitoire pour le coût des rues avec infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'éclairage, et dont une requête a été déposée avant le 7 juillet 2025.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 17 juillet 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

### **2. Description du territoire visée**

Le territoire visé par le projet de règlement est l'ensemble du territoire de la ville de Rimouski.

### **3. Approbation référendaire**

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **4. Consultation du projet de règlement**

Le projet de règlement peut être consulté de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
  - par téléphone au **418 724-3125**;
  - par écrit à l'adresse [greffe@rimouski.ca](mailto:greffe@rimouski.ca).
- c) en consultant le projet de règlement dans la rubrique « projets de règlements 2025 » en date du 7 juillet 2025, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : [rimouski.ca/ville/democratie/ordres-du-jour](http://rimouski.ca/ville/democratie/ordres-du-jour)

Rimouski, le 9 juillet 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier